

COMMUNE DE CAURO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 29 juin 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur MANCINI Pascal et Madame CASALTA Précieuse demeurant à PORTICCIO.
Monsieur né à BASTELICA le 18 février 1910
Madame née à TOLLA, le 1er janvier 1919 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé conformément à l'article 2261 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CAURO (Corse du Sud)

Une parcelle de terre, cadastrée section D lieudit NOTAJOLA numéro 464 pour 34 a 63 ca.

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis
Maître Paul CUTTOLI